Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouveau parlement: avant-projet de construction finalisé

Le projet lauréat du concours d'architecture pour la reconstruction du Parlement s'est développé et a été affiné pour répondre aux objectifs financiers et veiller au respect de la substance historique du site, conformément aux recommandations du jury. L'avant-projet de construction est estimé à 20 millions de francs. Cet investissement est à la hauteur d'un projet de première importance pour l'avenir de la Cité et pour le bon fonctionnement du Parlement et de ses services.

En juin 2009, le jury du concours d'architecture pour la reconstruction du Parlement sur le site de Perregaux à la Cité, à Lausanne, désignait comme lauréat le projet "Rosebud" de l'Atelier Cube (Lausanne) et des architectes catalans Bonell & Gil. Le Conseil d'Etat confirmait ce choix le 1er juillet et confiait le mandat de reconstruction aux architectes lauréats. Ce projet veut, en tout premier lieu, apporter une contribution significative à la définition d'une nouvelle image de la silhouette de la Cité en y installant une grande toiture de type pyramidal asymétrique, dialoguant avec les éléments marquants tels le château Saint-Maire, la cathédrale et le gymnase de la Cité. La création d'un hall public et d'un accès direct depuis la rue Cité-Devant désenclave le Parlement en conférant une visibilité digne d'un lieu dans lequel élus et citoyens peuvent se rencontrer.

Depuis lors, le projet lauréat s'est développé et a été affiné pour répondre aux objectifs financiers et veiller au respect de la substance historique du site. L'avant-projet de construction tel qu'il vient d'être arrêté est estimé à 20 millions de francs. Les salles de commissions parlementaires, initialement prévues sous la salle du Grand Conseil, ont été déplacées dans la "Maison de Charbonnens", située à proximité, à la rue Cité-Devant/place du Château. Cette modification permet de mieux valoriser les murs existants du Parlement et de faciliter les conditions de travail des futurs utilisateurs en regroupant les salles de commissions avec le Secrétariat général du Grand Conseil. L'avant-projet peut être consulté à l'adresse www.parlement-vd.ch.

Le temps perdu en raison du recours déposé lors de la procédure sélective n'a pas pu être rattrapé. En effet, la recherche et le développement d'un projet de qualité qui réponde à toutes les demandes et recommandations se sont avérés longs et

complexes. Par conséquent, la planification a dû être adaptée. La demande de crédit d'ouvrage au Grand Conseil sera présentée en février 2011. La fin des travaux est planifiée pour avril 2013, sous réserve de l'obtention du crédit d'ouvrage, du permis de construire et de l'entrée en vigueur du plan d'affectation cantonal (PAC).

La prochaine étape est la mise à l'enquête publique du plan d'affectation cantonal qui sera déposé dans le courant du mois de mai.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 mai 2010

DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, 021 316 70 00, Philippe Pont, chef du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL), 021 316 74 60, Jean-Christophe Chatillon, chef de projet, architecte au SIPAL, 021 316 73 41